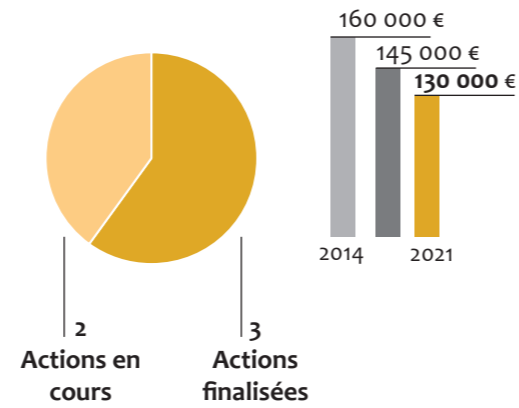


AXE 1 AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

- 1.1 Repères de crues en centres urbains sur des bâtiments publics
- 1.2 Développement du centre de ressource «risque inondation» en lien avec le SIT du PNRL
- 1.3 Evènementiels liés au lancement du PAPI (mémoire de crues majeures...)
- 1.4 Programme dédié d'interventions dans les établissements scolaires : connaissance du risque inondation sur le territoire
- 1.5 Sensibilisation des élus et du personnel technique des collectivités territoriales



BILAN DETAILLE PAR AXE

Les actions de cet axe visent plus particulièrement l'amélioration de la conscience du risque et l'acquisition d'un comportement adapté à la situation. Pour cela l'axe 1 déploie 5 actions visant 3 cibles, le grand public, les scolaires, les élus et techniciens communaux et s'adresse à l'ensemble des communes du périmètre du PAPI.

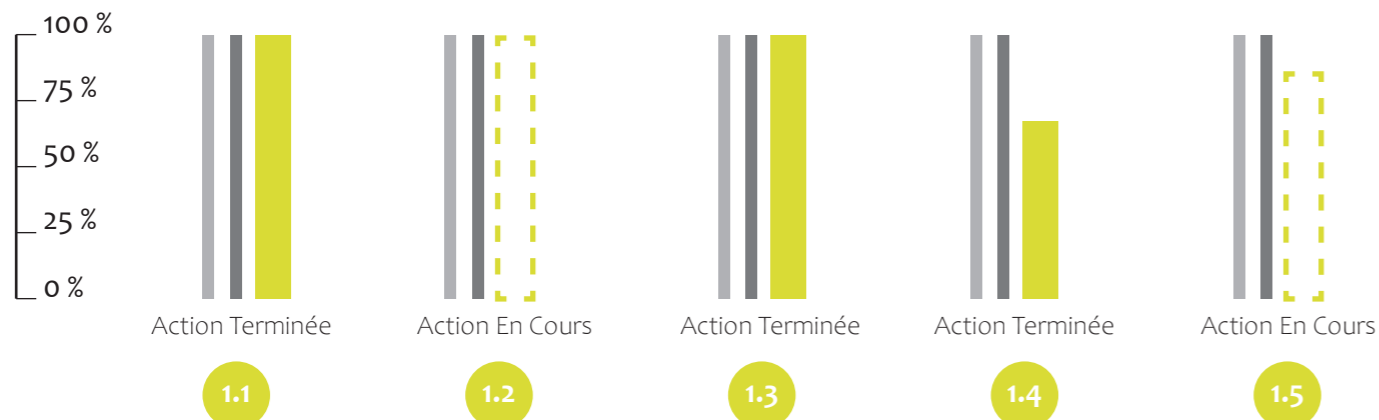
Les actions cet axe ont permis l'organisation de

nombreux évènements avec des retours très positifs de la part des différents publics. Elles ont été particulièrement actives suite aux crues de 2019 avec la nécessité de communiquer sur ces évènements. De nombreuses actions ont été réalisées en interne, ce qui a permis de limiter la mobilisation des financements.

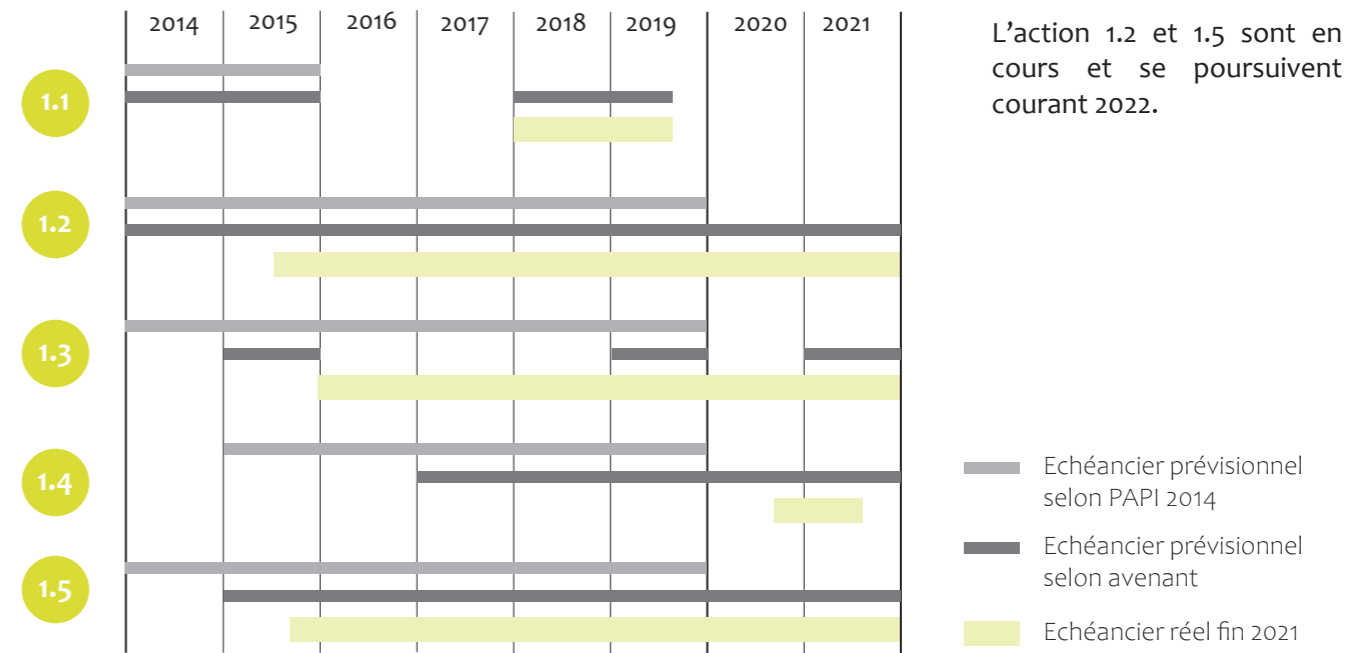


L'ensemble du territoire a été concerné par les actions de l'axe 1

REALISATION DES OBJECTIFS : RAPPORT ENTRE PREVISIONNEL ET REEL

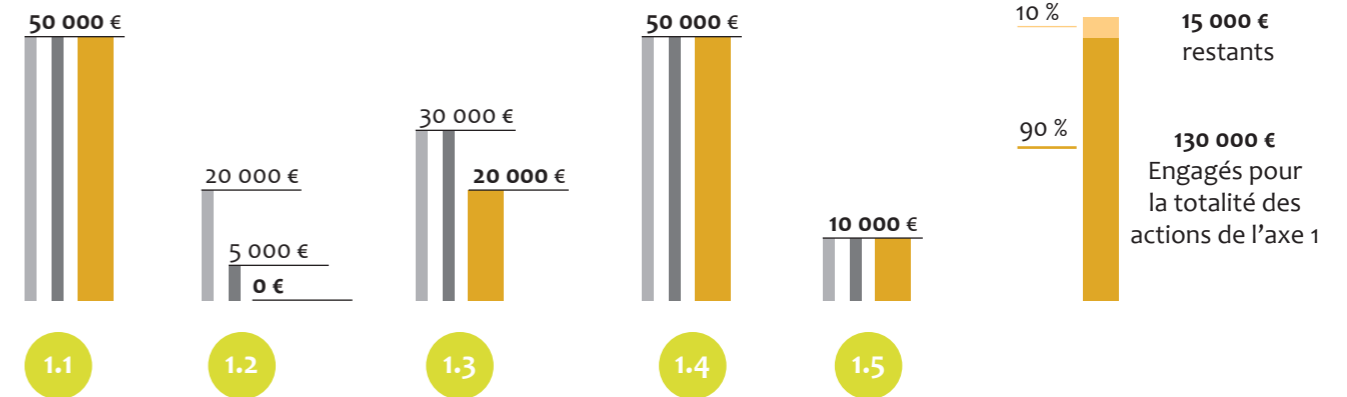


ECHÉANCIER : PRESIONNEL ET REEL ENTRE 2014, 2019 ET 2021

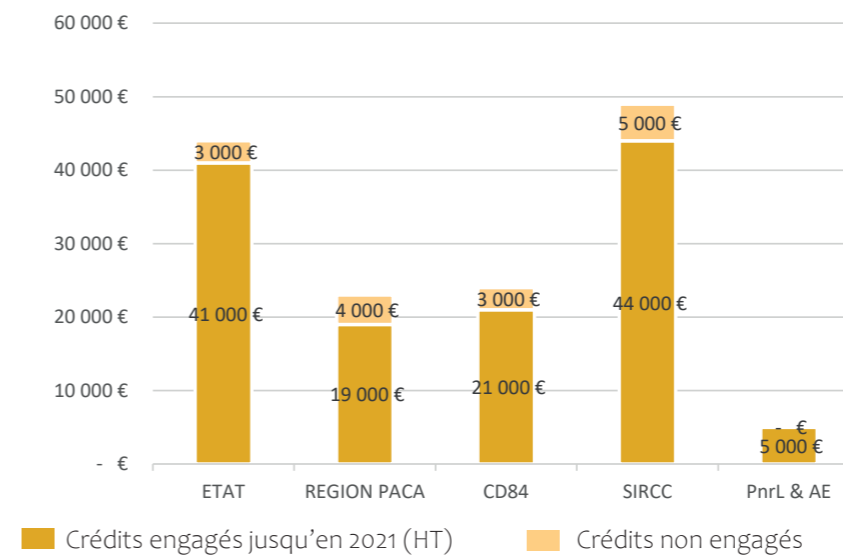


L'action 1.2 et 1.5 sont en cours et se poursuivent courant 2022.

MONTANTS ENGAGES POUR CHAQUE ACTION



ETAT DES FINANCEMENTS POUR L'AXE 1

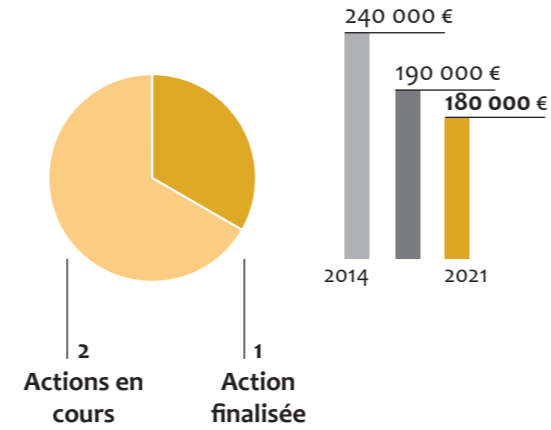


CONCLUSIONS

Le taux de réalisation de cet axe est très satisfaisant, notamment pour les actions visant le grand public. La communication a été très riche par la multiplicité des médias et des évènements. Les interventions dans les établissements scolaires sont la preuve d'une réelle demande de la part des communes et d'un intérêt certain pour développer davantage la sensibilisation, la connaissance et la conscience du risque à l'échelle du bassin versant.

AXE 2 SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

- 2.1 Mutualisation de la collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation
- 2.2 Amélioration de la prévision mise en place par le SPC
- 2.3 Mise en place d'un service d'avertissement de pluies intenses en temps réel (suivi météorologique)



BILAN DETAILLE PAR AXE

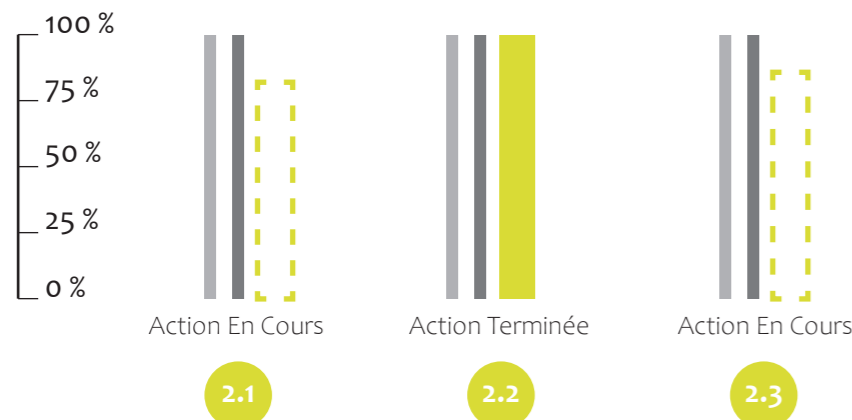
L'objectif principal de l'axe 2 est l'amélioration de l'alerte pour les deux secteurs à enjeux du territoire : le bassin Aptésien et la plaine aval avec les communes de Robion et Cavaillon. Pour cela les actions de l'axe 2 inscrites aux PAPI visent à améliorer le retour d'expérience et le suivi du cours

d'eau par le SPC Grand delta et à mettre en place d'un système d'avertissement des pluies intenses.

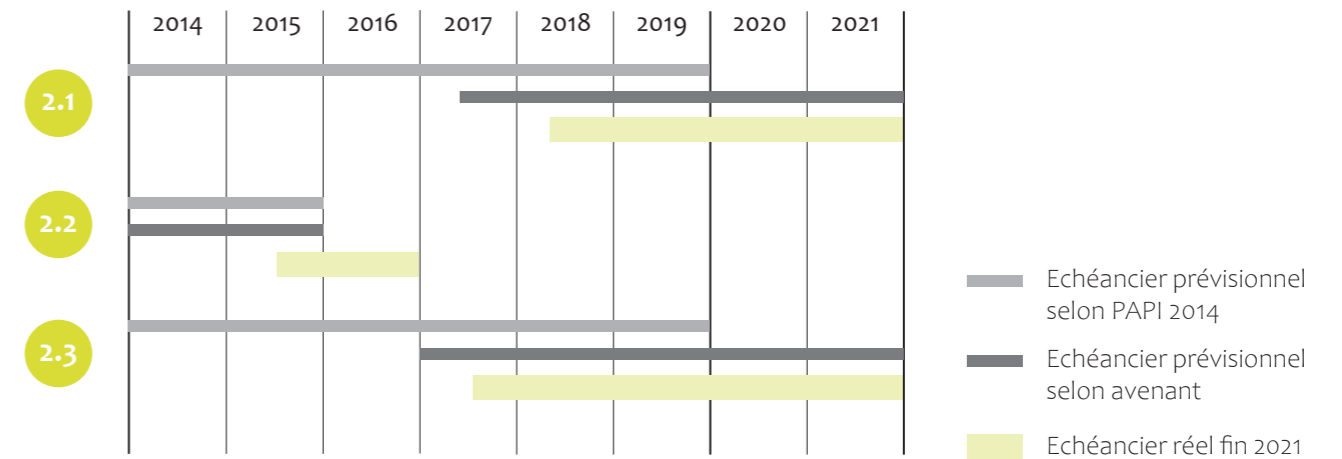


L'ensemble du territoire a été concerné par les actions de l'axe 2

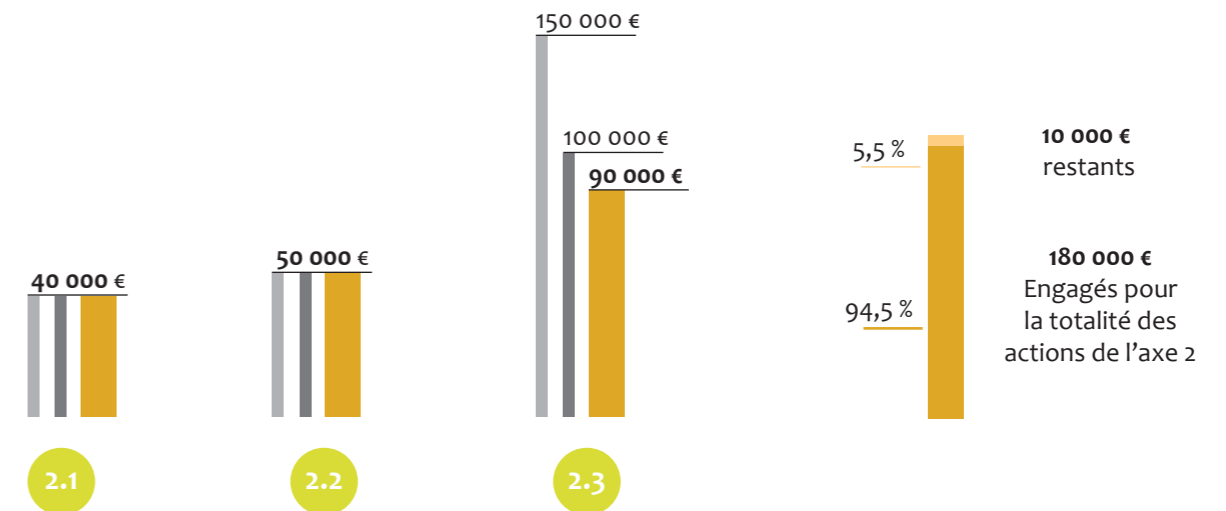
REALISATION DES OBJECTIFS : RAPPORT ENTRE PREVISIONNEL ET REEL



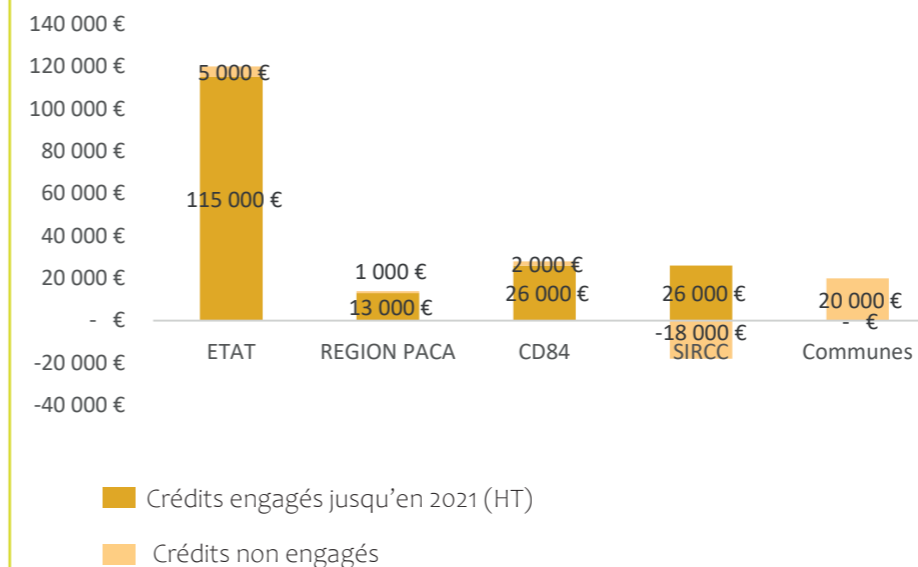
ECHEANCIER : PREVISIONNEL ET REEL ENTRE 2014, 2019 ET 2021



MONTANTS ENGAGES POUR CHAQUE ACTION



ETAT DES FINANCEMENTS POUR L'AXE 1

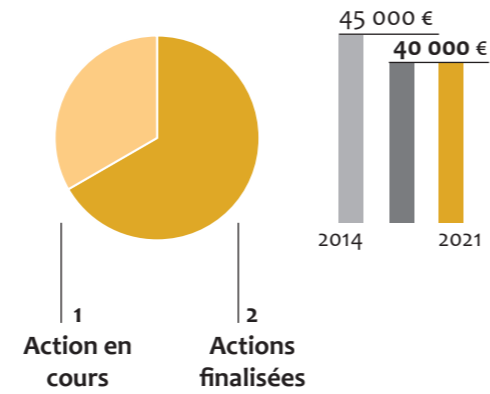


CONCLUSIONS

Un travail important a été fourni sur cet axe, et notamment suite aux crues de 2019. La connaissance des phénomènes pluvieux sur le territoire et la prévision des crues ont été considérablement améliorées. 95 % des financements ont été engagés pour cet axe, soit un total de 180 000 € HT.

AXE 3 ALERTE ET GESTION DE CRISE

- 3-1 Mise en oeuvre d'une réflexion pour clarifier le rôle du SIRCC en période de gestion de crise
- 3-2 Accompagnement dans l'élaboration et la mutualisation des PCS des communes du Vaucluse «volet inondation»
- 3-3 Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle de la plaine du Calavon Coulon



BILAN DETAILLE PAR AXE

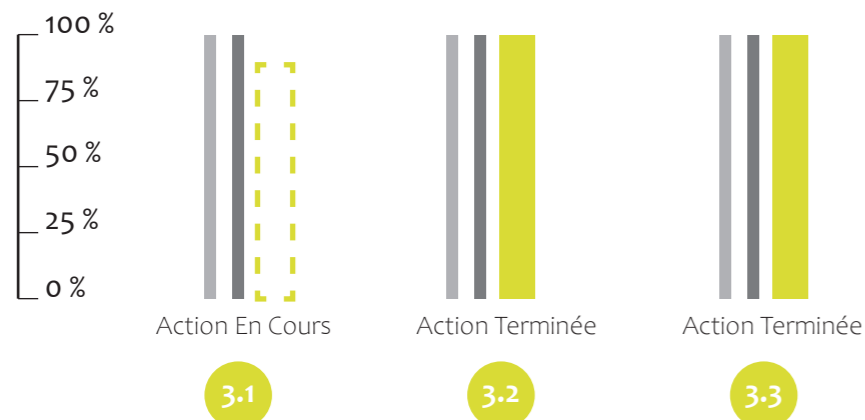
L'objectif de cet axe est l'amélioration de la gestion de crise grâce à la combinaison de trois moyens : la définition du rôle du SIRCC, l'harmonisation des PCS et l'organisation d'exercices de secours. Depuis l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2015 le SIRCC est gestionnaire des 11 km de digue. Ce nouveau statut réoriente le rôle du syndicat en période de crise et implique une modification de l'action 3.1 « mise en oeuvre d'une réflexion pour

clarifier le rôle du SIRCC en période de crise ». En tant que gestionnaire de digue, le syndicat doit assurer la surveillance des ouvrages en crue et hors crue. Pour l'aider dans sa tâche des réserves communales couvrant l'ensemble du linéaire de digue géré par le SIRCC ont été créés. Les réservistes ont été formés à la reconnaissance des désordres hors crue et en crue.

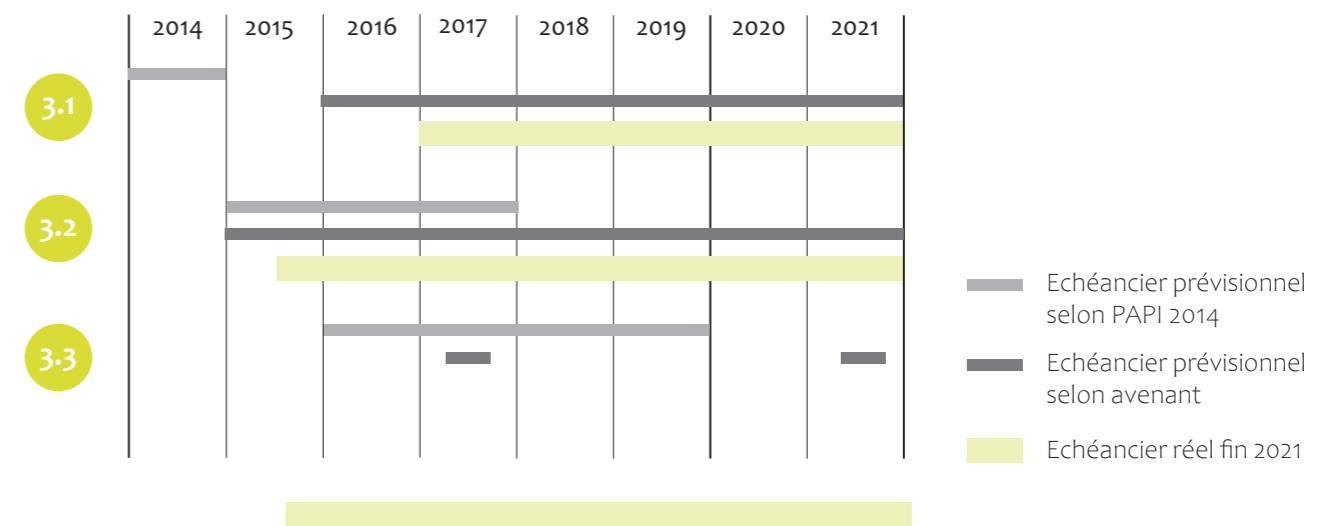


L'ensemble du territoire a été concerné par les actions de l'axe 3

REALISATION DES OBJECTIFS : RAPPORT ENTRE PREVISIONNEL ET REEL



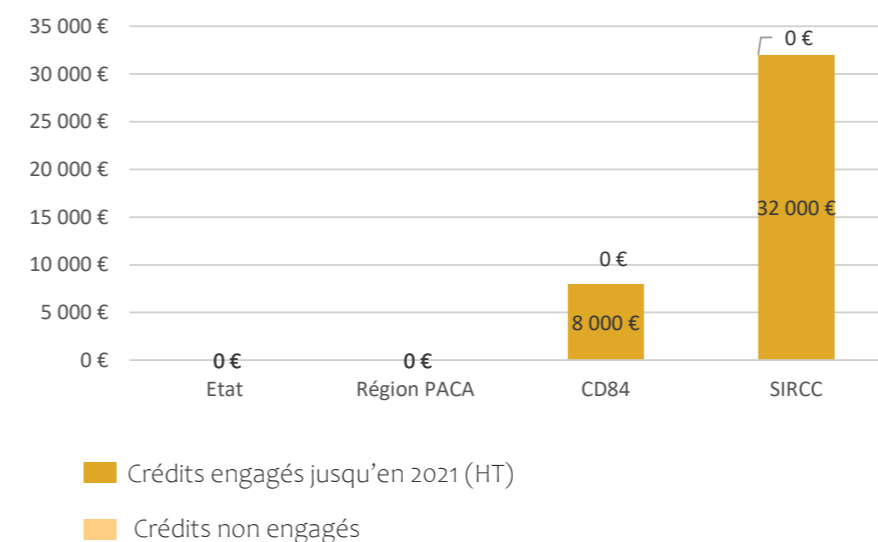
ECHEANCIER : PRESIONNEL ET REEL ENTRE 2014, 2019 ET 2021



MONTANTS ENGAGES POUR CHAQUE ACTION



ETAT DES FINANCEMENTS POUR L'AXE 3

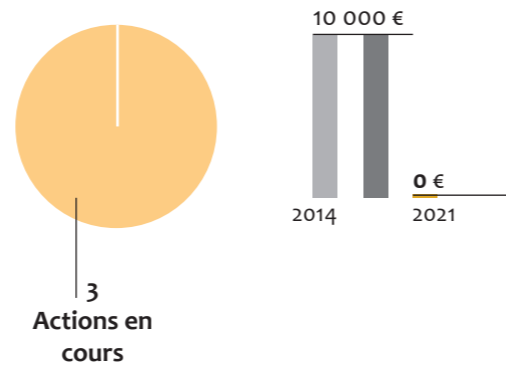


CONCLUSIONS

Cet axe a connu un travail important et les crues de 2019 ont permis de pousser la réflexion sur les procédures d'actions à mettre en place. 100 % des financements ont été engagés pour cet axe ; seule l'action 3.1 a fait l'objet d'un financement. Le SIRCC en est le principal financeur (80%).

AXE 4 PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

- 4.1 Incitation et coordination pour la réalisation des études de prise en compte du risque inondation par ruissellement
- 4.2 Action d'assistance et de communication pour faciliter et promouvoir la prise en compte du risque inondation dans les documents communaux d'urbanisme
- 4.3 Collaboration SIRCC / PNRL pour assister les communes dans la prise en compte du risque inondation dans leur projet et documents d'urbanisme



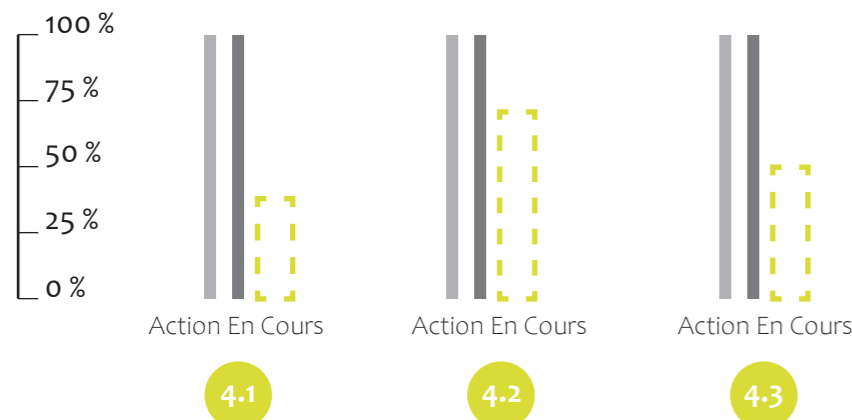
BILAN DETAILLE PAR AXE

Les communes du bassin prennent en compte le risque inondation dans leurs documents communaux depuis 1999. Le SIRCC est systématiquement associé à l'élaboration des PLU du territoire. La juste prise en compte du porté à connaissance de l'état sur le risque inondation est systématiquement vérifiée. Concernant le risque pluvial, le premier objectif était d'inciter les communes à localiser le risque

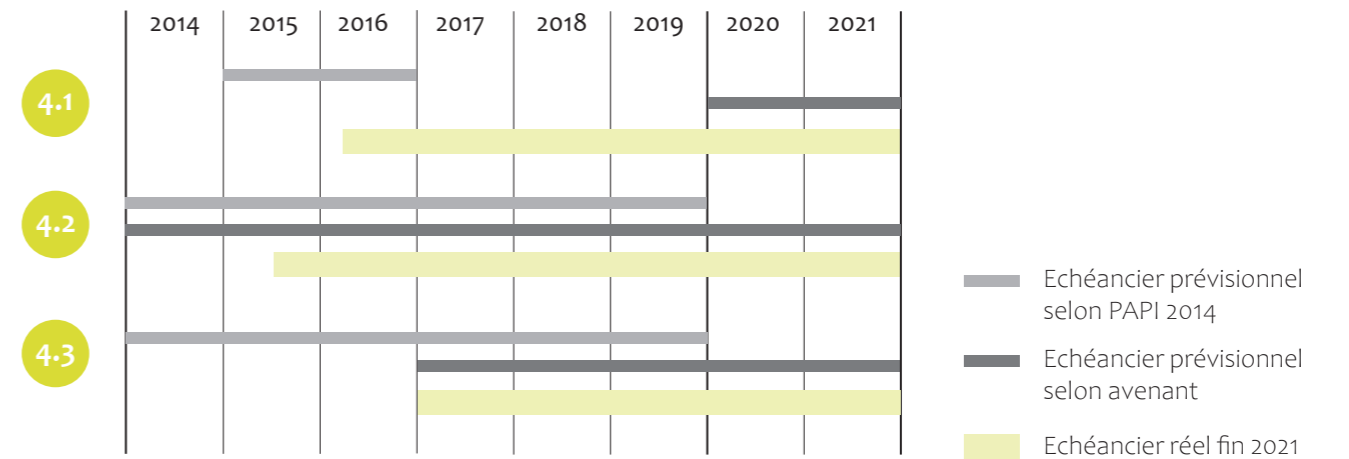
sur leur territoire. Cet objectif est recherché en proposant aux communes dont le PLU est en révision une aide technique allant de la rédaction du cahier des charges au suivi du schéma réalisé par les bureaux d'étude. L'avancée de ces actions a été intrasèque à l'approbation des SCoT de Cavillon et du pays d'Apt.



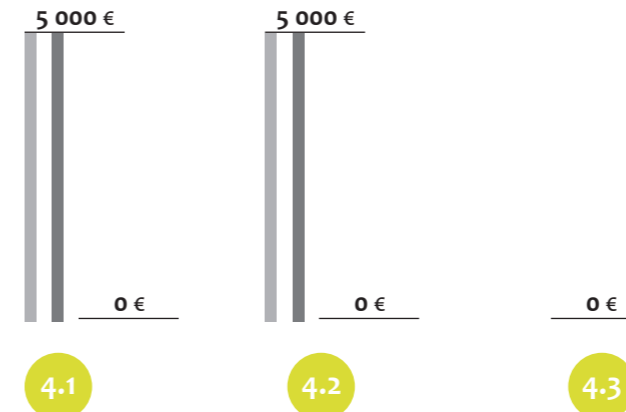
REALISATION DES OBJECTIFS : RAPPORT ENTRE PREVISIONNEL ET REEL



ECHEANCIER : PREVISIONNEL ET REEL ENTRE 2014, 2019 ET 2021

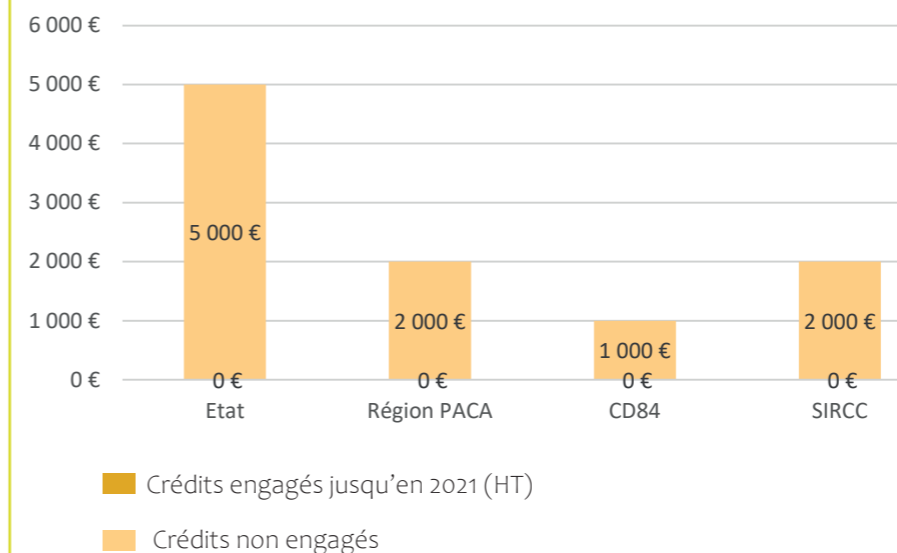


MONTANTS ENGAGES POUR CHAQUE ACTION



Aucun financement n'a été engagé pour l'axe 4

ETAT DES FINANCEMENTS POUR L'AXE 4

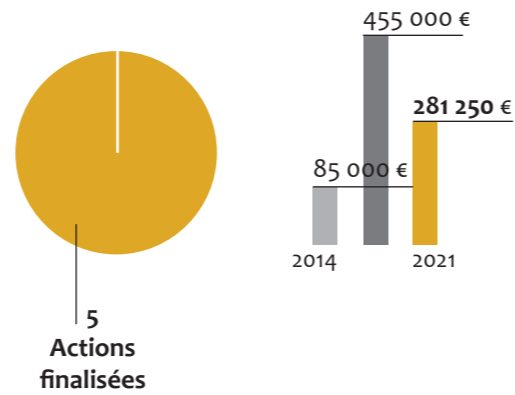


CONCLUSIONS

L'outil interactif mis en place par le PNRL au profit des communes a participé à une meilleure prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme. Concernant le risque inondation par ruissellement, une meilleure prise en compte par les communes est à davantage développer. L'enveloppe financière de l'axe 4 n'a pas été engagée, mais des initiatives ont été menées en interne.

AXE 5 ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

- 5-1 Mobilisation des maitres d'ouvrages potentiels sur la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité
- 5-2 Réduction de la vulnérabilité agricole
- 5-3 Diagnostics ciblés de vulnérabilité face aux inondations (hors enjeux agricoles)
- 5-3a Diagnostics ciblés de vulnérabilité face aux inondations (hors enjeux agricoles) Phase 2
- 5-3b Mise en œuvre des mesures de mitigation définies lors des diagnostics de réduction de la vulnérabilité



BILAN DETAILLE PAR AXE

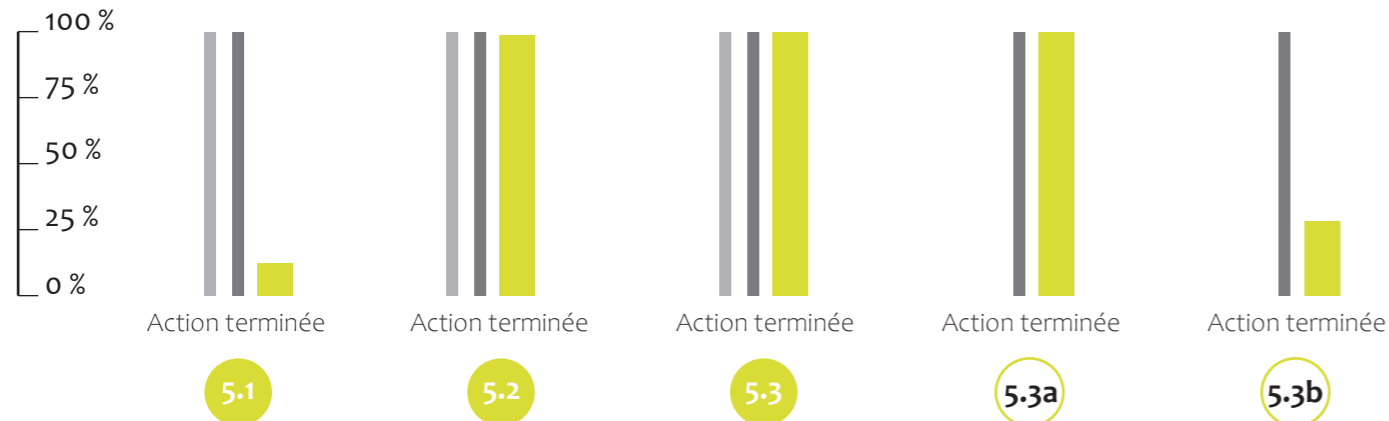
L'objectif de cet axe est la mise en œuvre de travaux de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens liés aux enjeux agricoles d'une part et hors agricoles d'autre part. Il s'agit de réduire la vulnérabilité des habitations, des entreprises ou encore des bâtiments publics existants. Il s'agit d'un complément aux ouvrages de protection et de ralentissement dynamique (axe 6 et 7).

Lors de l'avenant et pour faire face aux besoins supplémentaires, deux actions supplémentaires ont été créées afin de poursuivre les actions jusqu'à la fin du PAPI.

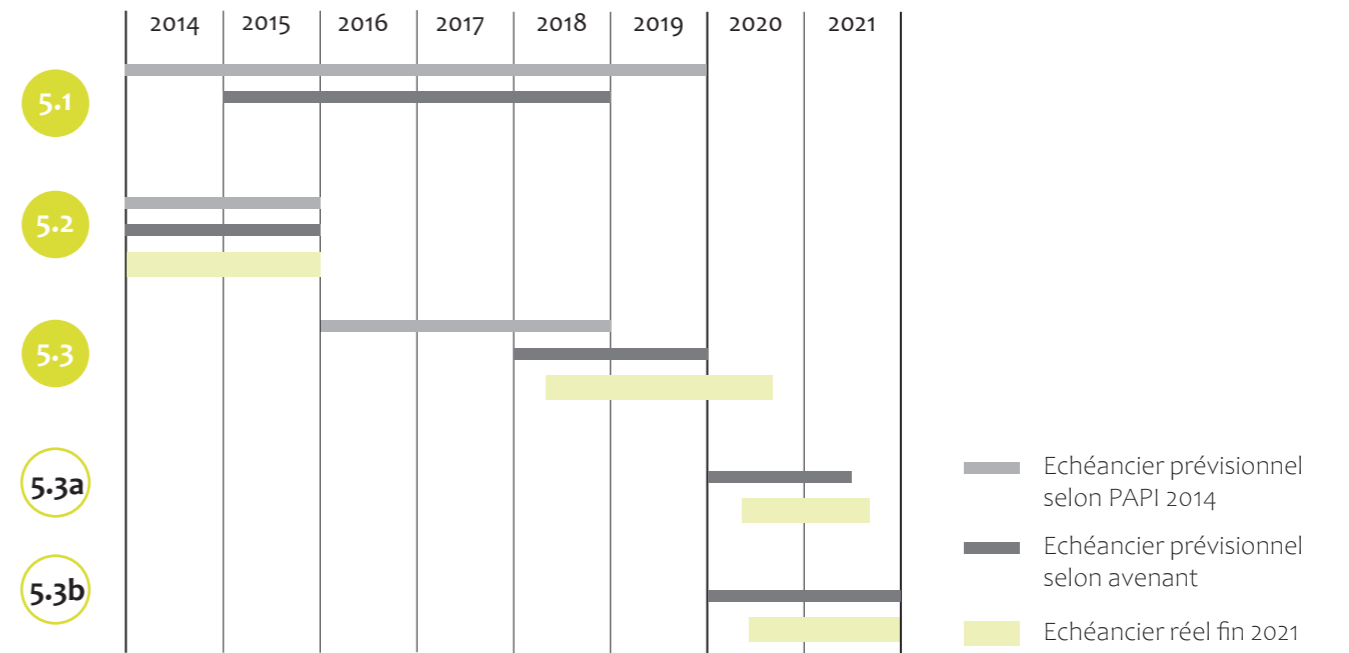


L'ensemble du territoire a été concerné par les actions de l'axe 5

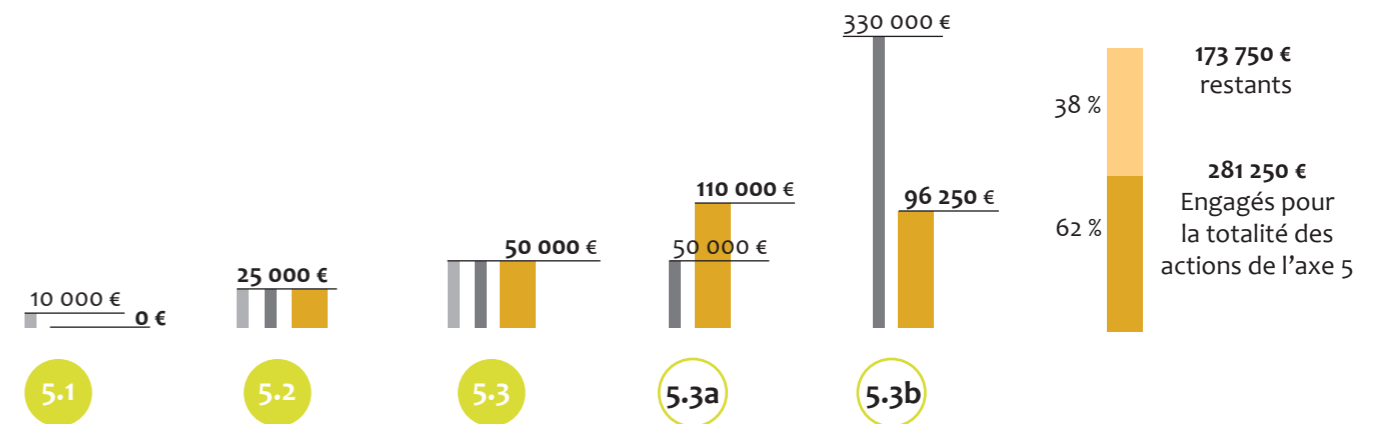
REALISATION DES OBJECTIFS : RAPPORT ENTRE PREVISIONNEL ET REEL



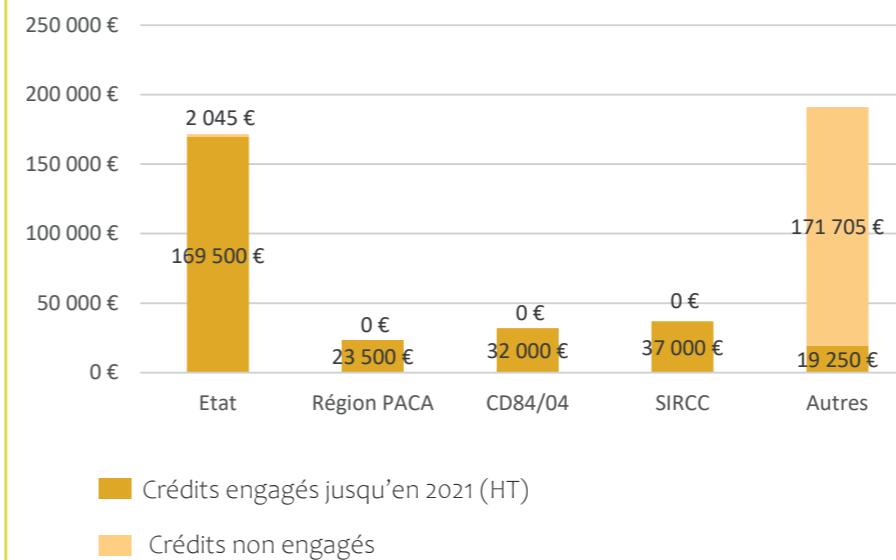
ECHEANCIER : PRESIONNEL ET REEL ENTRE 2014, 2019 ET 2021



MONTANTS ENGAGES POUR CHAQUE ACTION



ETAT DES FINANCEMENTS POUR L'AXE 5

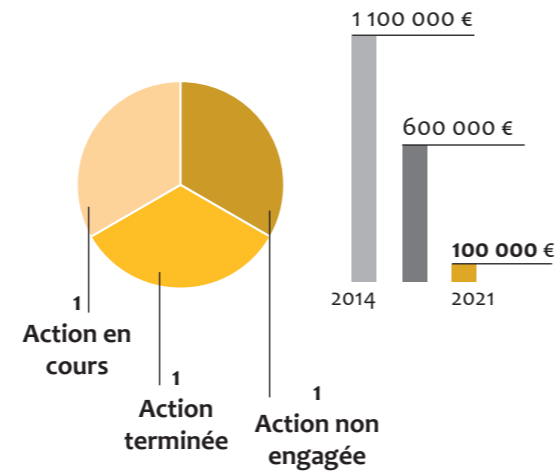


CONCLUSIONS

Cet axe a été très actif notamment pour les diagnostics de vulnérabilité. Des besoins de diagnostics supplémentaires ont été repérés sur le territoire, et n'ont pas pu être mis en place dans le cadre du PAPI, par faute de temps et de moyens. Ces actions devront donc être reconduites lors du prochain PAPI, afin de répondre à la demande des propriétaires souhaitant protéger leurs biens.

AXE 6 RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

- 6.1 Reconquête des zones d'expansion de crue identifiées dans le SAGE (étude)
- 6.2 Actions de maîtrise foncière (et éventuellement travaux de réouverture) sur les secteurs identifiés au SAGE comme zone naturelle d'expansion de crue
- 6.3 Travaux d'entretien de la végétation du Calavon-Coulon et ses affluents



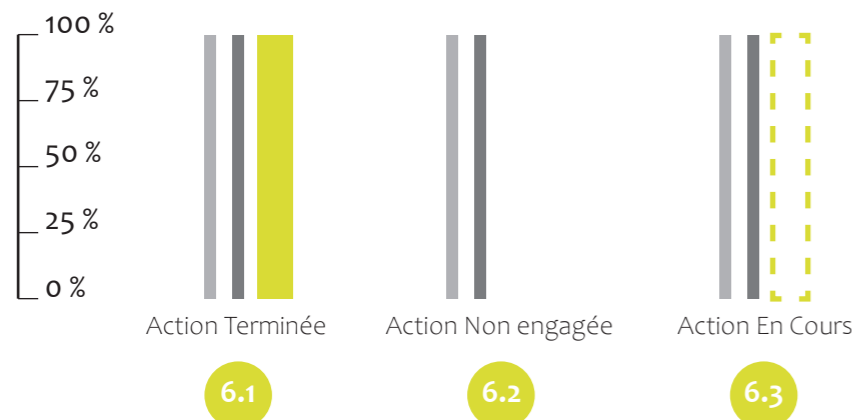
BILAN DETAILLE PAR AXE

Les actions de cet axe visent à développer des solutions intégrant une stratégie de ralentissement dynamique, avec l'élaboration d'une étude sur les zones d'expansion de crue, une action de maîtrise foncière sur ces secteurs et enfin les travaux d'entretien de la végétation du Calavon-Coulon.

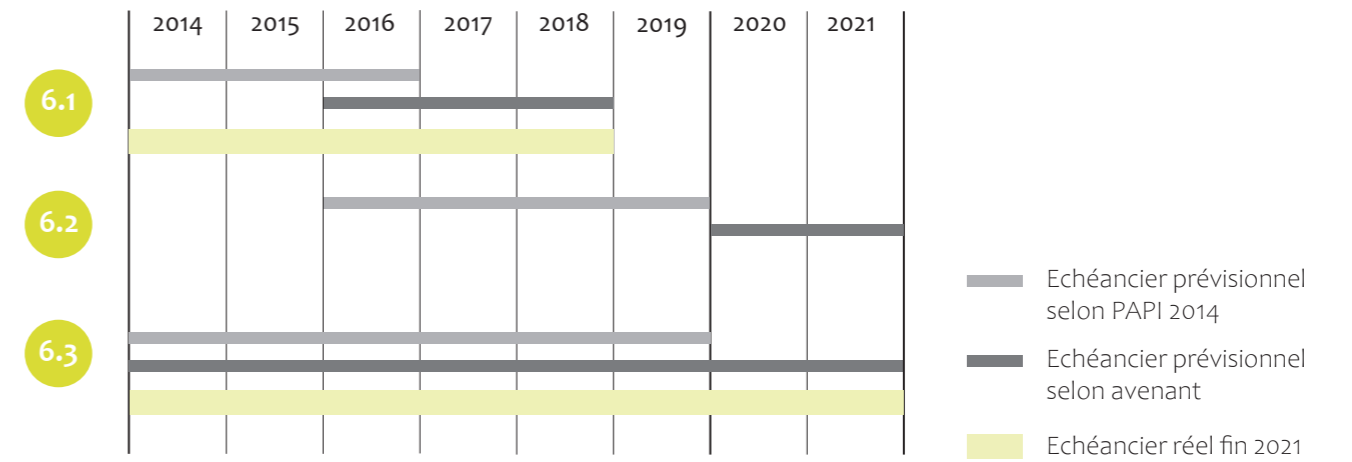


L'ensemble du territoire a été concerné par les actions de l'axe 6

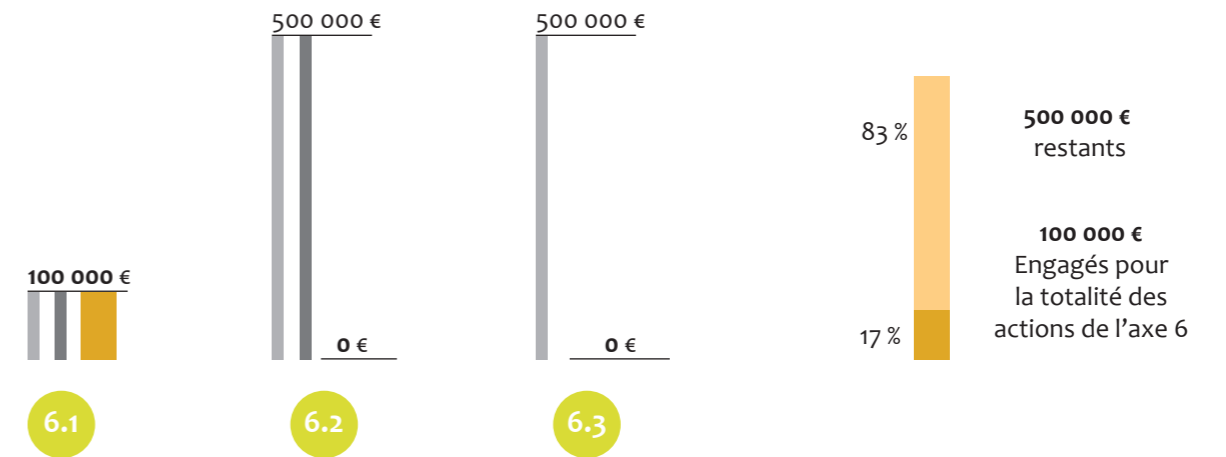
REALISATION DES OBJECTIFS : RAPPORT ENTRE PREVISIONNEL ET REEL



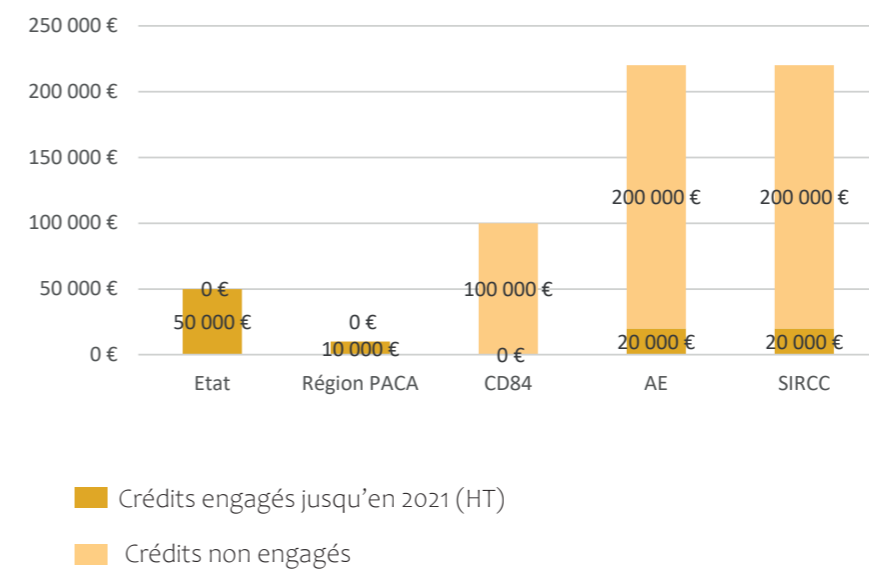
ECHEANCIER : PRESIONNEL ET REEL ENTRE 2014, 2019 ET 2021



MONTANTS ENGAGES POUR CHAQUE ACTION



ETAT DES FINANCEMENTS POUR L'AXE 6



CONCLUSIONS

L'étude globale de définition des zones d'expansion des crues a mis en évidence un potentiel d'écrêtement naturel sur le bassin qu'il est indispensable de préserver.

La veille foncière par la SAFER et les veilles régulières de terrain par les agents du SIRCC pour vérifier la conservation en l'état des zones doivent être maintenues.

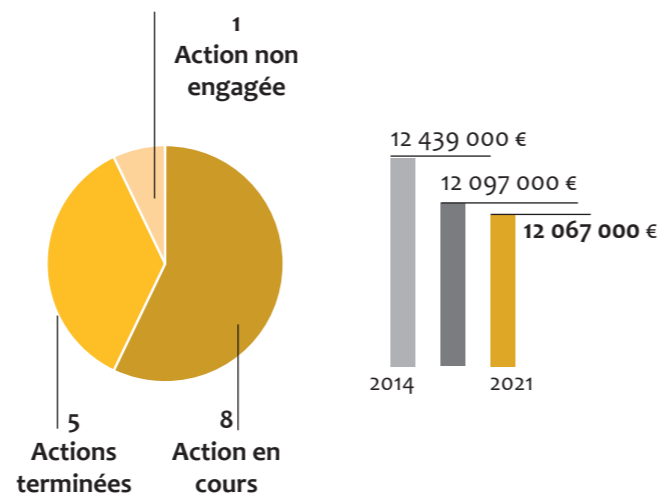
AXE 7 GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

- 7.1 Accompagnement sur les aspects juridiques et de communication pour la mise en œuvre du programme de travaux
- 7.1a Assistance maîtrise d'ouvrage sur une mission de concertation afin de faciliter la mise en œuvre du programme de travaux (Tranches 4 à 11)
- 7.2 Poursuivre le programme d'aménagement du Coulon sur l'ensemble de la plaine aval (Cavaillon / Robion) - Tranches 3 à 6
- 7.2a Poursuivre le programme d'aménagement du Coulon sur l'ensemble de la plaine aval (Cavaillon / Robion) - Tranches 4 et 5
- 7.2b Missions de suivi écologique liées au programme d'aménagement du Coulon sur l'ensemble de la plaine aval (Cavaillon / Robion) Tranches 3 à 5
- 7.3 Acquisitions foncières liées à la réalisation du Programme d'aménagement et de gestion globale de la plaine aval du Coulon
- 7.3a Acquisitions foncières liées à la réalisation du Programme d'aménagement et de gestion globale de la plaine aval du Coulon (compléments)
- 7.4 Travaux de réduction de l'aléa inondation sur le bassin aval du Boulon (Taillades, Cavaillon)
- 7.6 Etude de diagnostic et entretien des ouvrages
- 7.6a Etude de diagnostic et entretien des ouvrages (Phase 1)
- 7.7 Schéma d'aménagement et de gestion de la Grand Combe à Rustrel
- 7.8 Schéma d'aménagement hydraulique du bassin aptésien (étude et travaux)
- 7.8a Schéma d'aménagement hydraulique du bassin aptésien - Définition système d'endiguement et dossiers réglementaires (phase 2)
- 7.9 Définition de systèmes d'endiguement et dossiers réglementaires sur l'ensemble des ouvrages du bassin versant

BILAN DETAILLE PAR AXE

L'axe 7, le plus important en termes d'enveloppe financière et d'actions, regroupe notamment les travaux pour le programme d'aménagement du Coulon sur l'ensemble de la plaine aval, les travaux sur le bassin aval du Boulon, ou encore l'entretien des ouvrages.

Un réel besoin en assistance de maîtrise d'ouvrage sur la mission de concertation et médiation a été soulevé et devra être reconduit pour le PAPI 2. Le basculement des compétences GEMAPI en a montré l'utilité et la nécessité pour faire correctement passer les messages et faire le lien entre les intercommunalités et le SIRCC, notamment pour



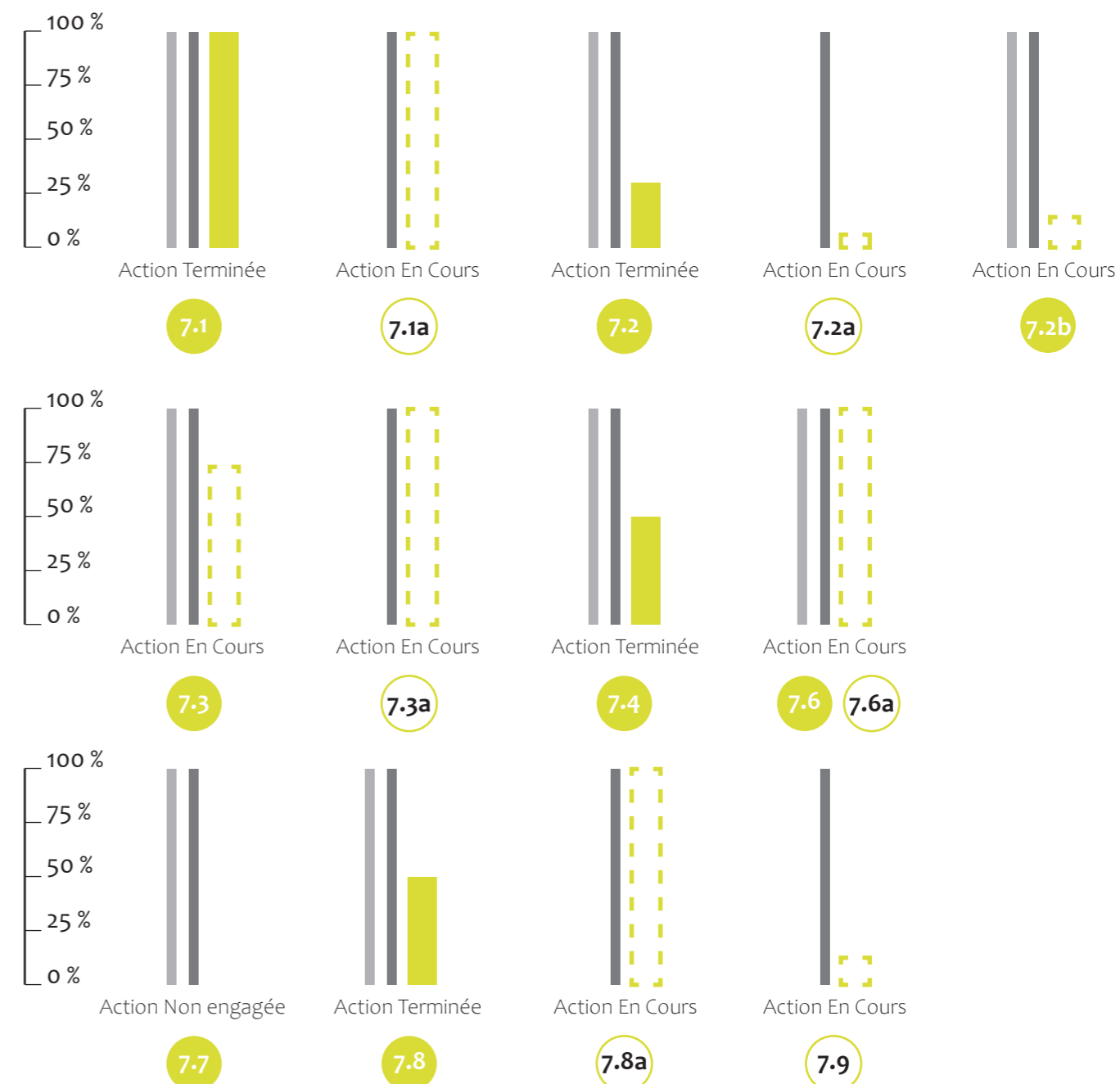
faire accepter les travaux.

Depuis l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2015, le SIRCC est gestionnaire des 11 km de digue et doit en assurer la mise en œuvre : de l'exploitation, l'entretien et la surveillance des ouvrages, ainsi que l'organisation des visites techniques; des actions qui demandent un réel investissement technique et financier.



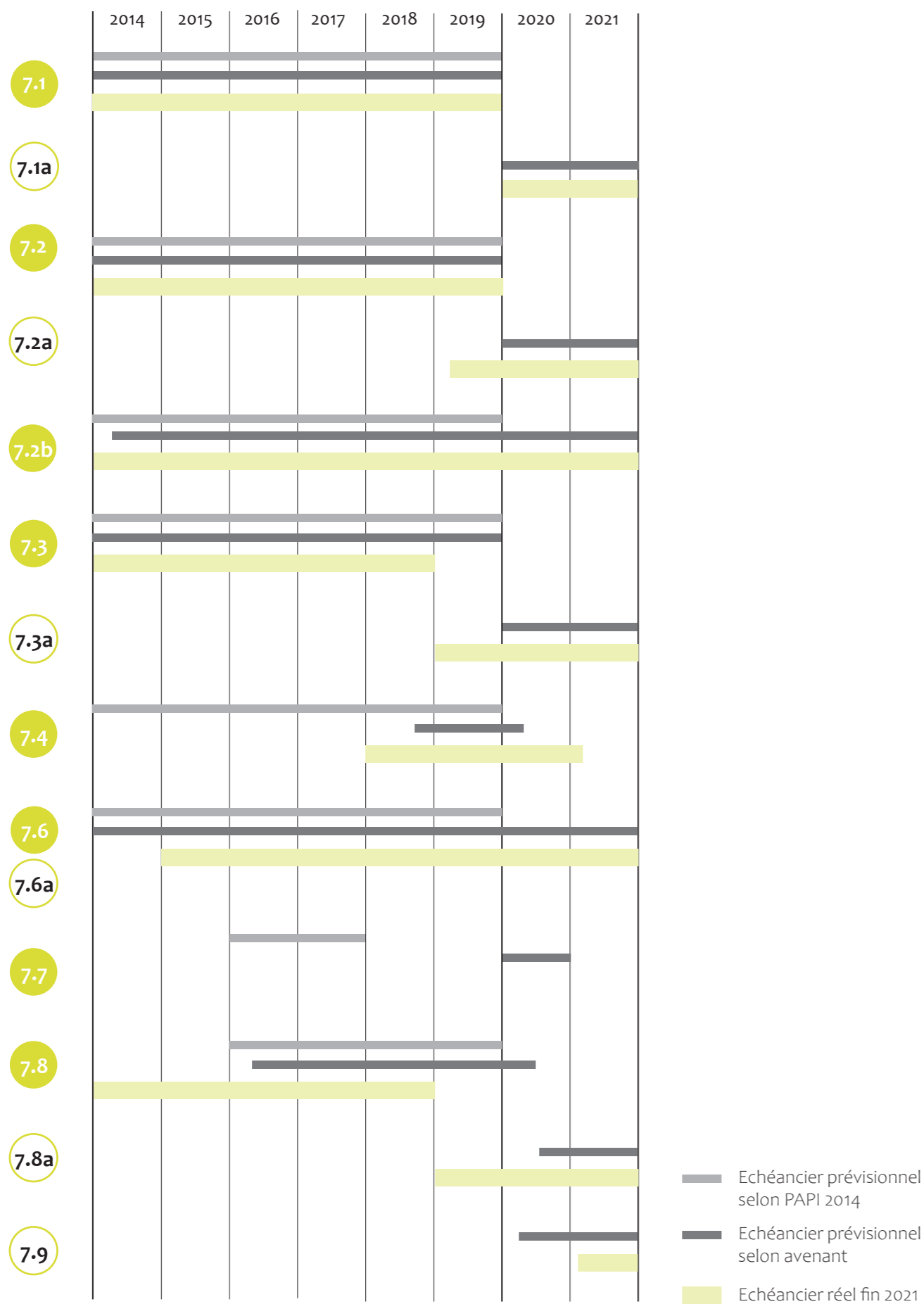
Communes concernées par les actions de l'axe 7

REALISATION DES OBJECTIFS : RAPPORT ENTRE PREVISIONNEL ET REEL

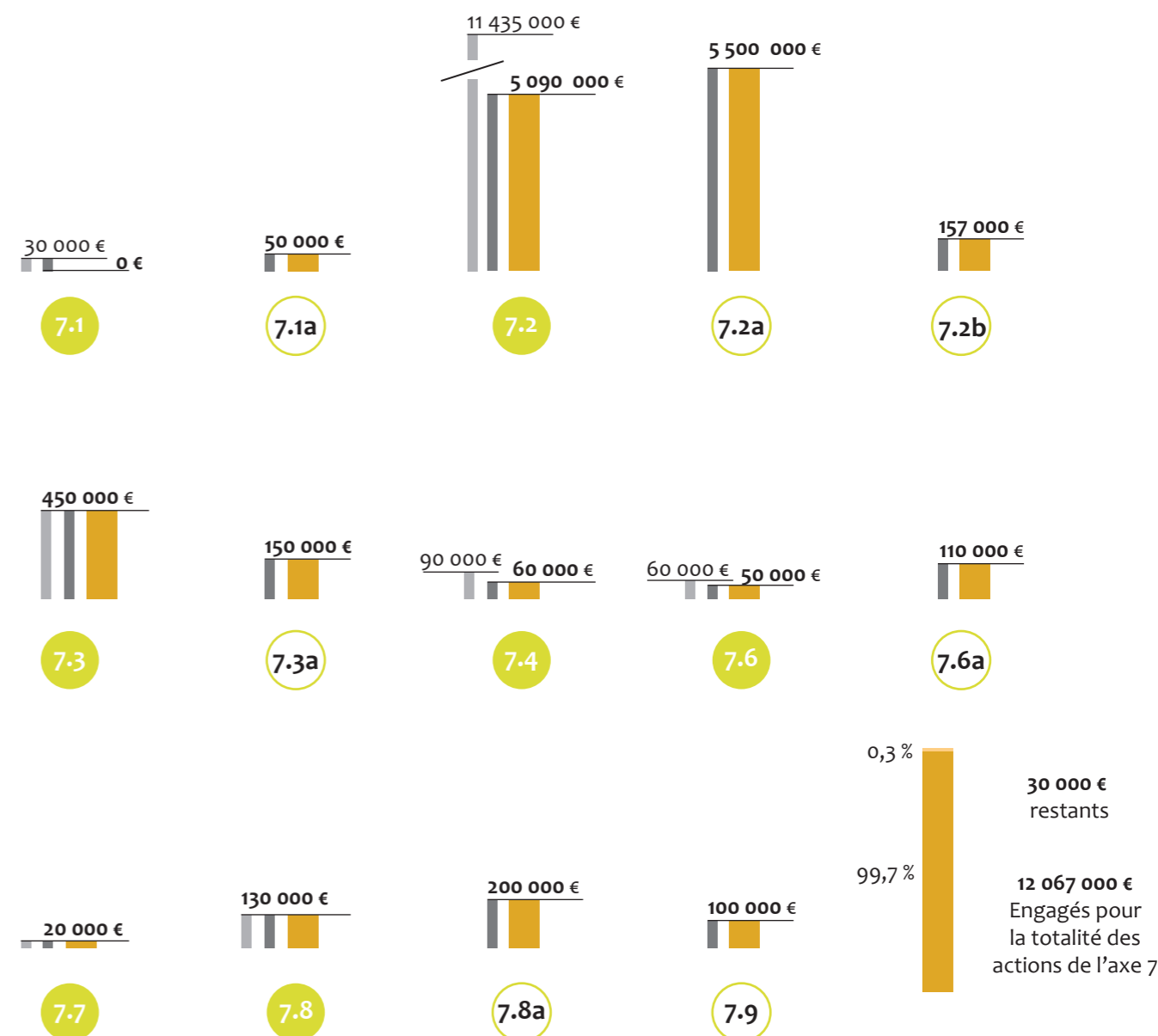


AXE 7 GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

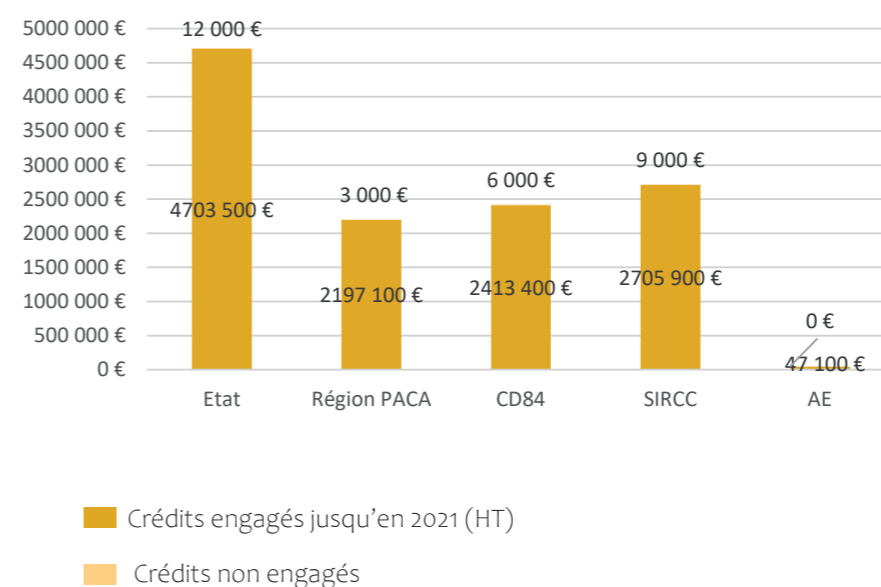
ECHEANCIER : PREVISIONNEL ET REEL ENTRE 2014, 2019 ET 2021



MONTANTS ENGAGES POUR CHAQUE ACTION



ETAT DES FINANCEMENTS POUR L'AXE 7

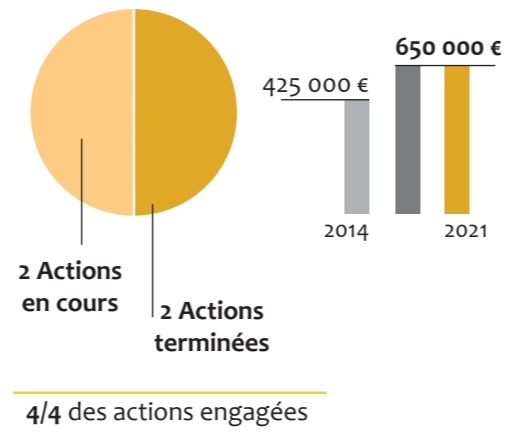


CONCLUSIONS

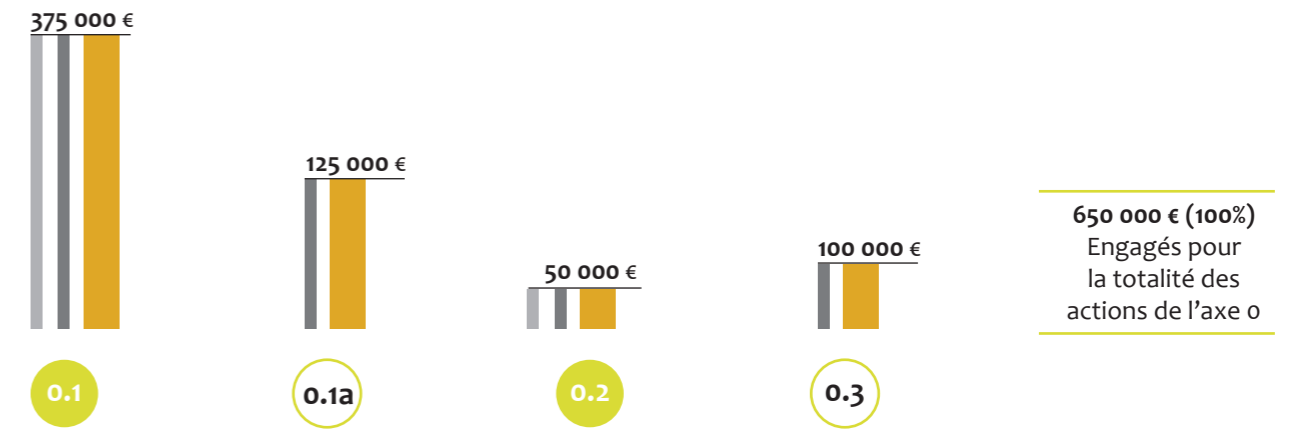
L'axe 7 prend une place importante dans les missions du SIRCC. La mise en place d'une concertation élargie avec les populations, les évolutions réglementaires (décret digues, arrêté étude de dangers) et la GEMAPI ont induit des changements dans l'avancement du programme. Cet axe a été très actif, avec plus de 99% des montants engagés, soit un total de 12 067 000 € HT. L'Etat est le financeur principal (39%).

AXE 0 ACTIONS SUPPLEMENTAIRES

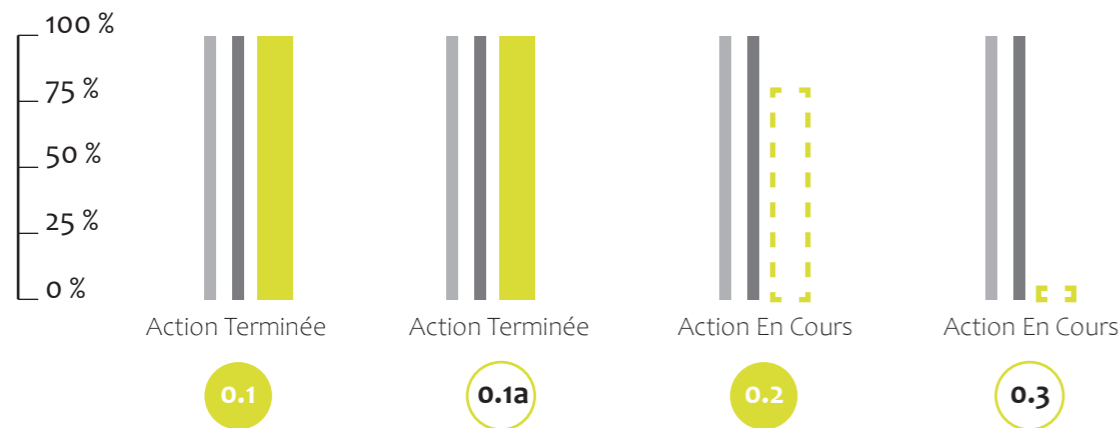
- 0.1** Pérenniser l'équipe projet PAPI
- 0.1a** Pérenniser l'équipe projet PAPI (Janvier 2020 - Décembre 2021)
- 0.2** Outils de suivi et Evaluation du PAPI
- 0.3** Réalisation d'une Analyse Coût-Bénéfice et rédaction du PAPI n°2 Calavon Coulon



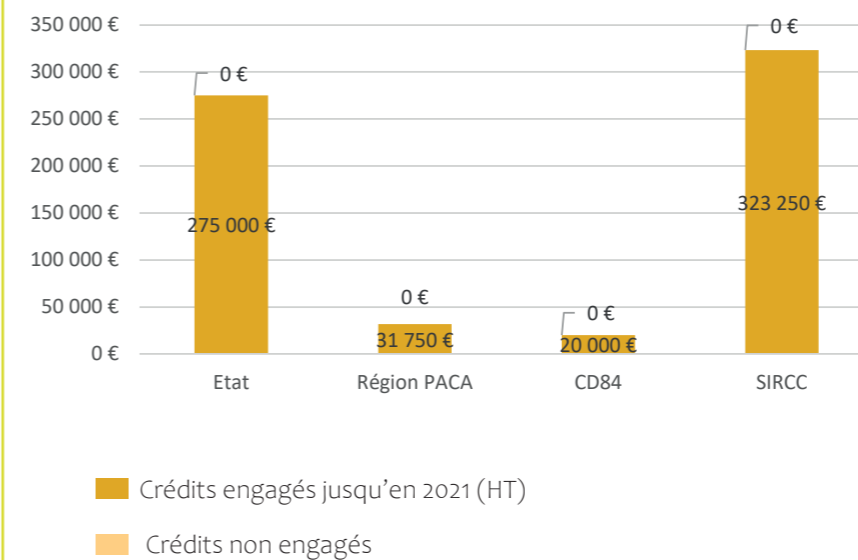
MONTANTS ENGAGES POUR CHAQUE ACTION



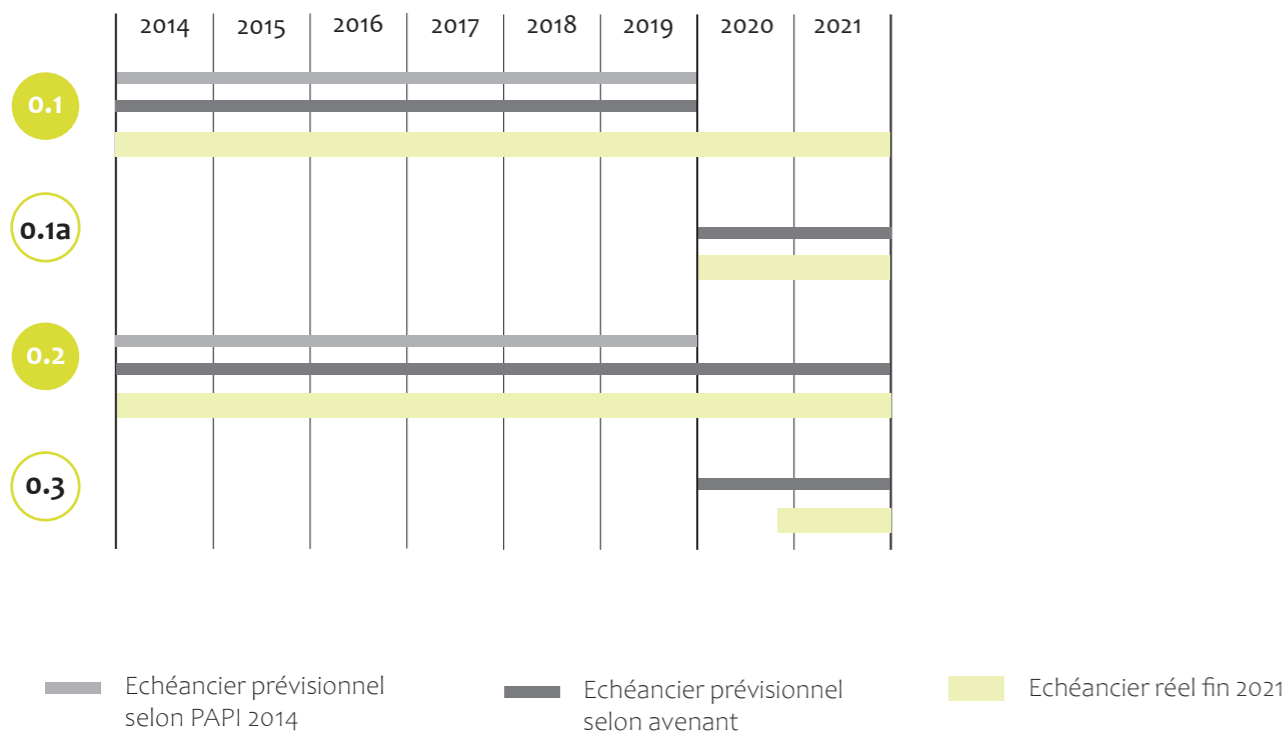
REALISATION DES OBJECTIFS : RAPPORT ENTRE PREVISIONNEL ET REEL



ETAT DES FINANCEMENTS POUR L'AXE 0



ECHEANCIER : PREVISIONNEL ET REEL ENTRE 2014, 2019 ET 2021



CONCLUSIONS

Les actions de cet axe ont permis de pérenniser l'équipe projet PAPI et de continuer la démarche PAPI dans l'élaboration d'un PAPI 2. Le fonctionnement de l'équipe PAPI est conforme à été conforme aux prévisions. La mise en œuvre des outils de suivi du PAPI est assurée par cette même équipe. Les actions 0.2 et 0.3 sont en cours afin d'évaluer les bénéfices apportés par les

actions du PAPI sur le territoire et d'enclencher l'élaboration du dossier PAPI 2 pour la poursuite de la gestion des inondations. 100% des financements ont été engagés pour cet axe, soit un total de 650 000 € HT. LE SIRCC est le financeur principal (50%).